



**ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
(EXERCICE FINANCIER 2018)**

AVIS est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement, adoptera le Règlement RCA17-14005 intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2018) » lors de la séance ordinaire du **5 décembre 2017 à 18 h 30, à la Maison du citoyen** située au 7501, rue François-Perrault.

Le règlement a pour objet d'annoncer l'adoption prochaine d'un règlement imposant une taxe de service pour l'année 2018, mais qui n'aura aucun impact sur le total du compte de taxes du citoyen.

Fait à Montréal le 27 novembre 2017

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :
[Le Devoir, édition du 27 novembre 2017](#)